

municipalités pour les encourager à construire des logements modestes, à utiliser les terrains de façon plus économique en augmentant la densité de population, et pour les aider à financer les dépenses plus élevées qu'entraîne un aménagement à densité moyenne. Le programme a été appliqué dans toutes les provinces en 1977.

Pour être admissible à une subvention de \$1,000, il n'est pas nécessaire qu'un logement soit financé en vertu de la LNH, mais son prix doit se situer dans les limites fixées par la SCHL pour le PAAP et le PALL. La valeur totale de ces subventions en 1977 a été de \$35.5 millions pour 35,500 logements.

Amélioration des quartiers et remise en état des logements

14.2.2

Les principales sources de financement prévues par la LNH pour l'amélioration des quartiers et la remise en état des logements sont le Programme d'amélioration des quartiers (PAQ) et le Programme de remise en état des logements (PRÉL).

Le PAQ encourage et appuie les efforts des municipalités pour rajeunir les vieux quartiers résidentiels habités surtout par des personnes à revenu modique. Les projets sont planifiés et exécutés par les municipalités et les habitants des quartiers concernés. Le PAQ fonctionne aux termes d'ententes annuelles conclues entre la SCHL et les provinces, lesquelles désignent les municipalités admissibles qui, à leur tour, désignent les quartiers admissibles. En 1977, des ententes ont été signées avec la plupart des provinces et 148 nouveaux secteurs ont été désignés, ce qui portait le total à 478 depuis le début du programme en 1974. Les prêts PAQ se sont chiffrés à \$15.4 millions en 1977, soit à peu près au même niveau qu'en 1976, tandis que les subventions sont passées de \$49.4 millions à \$54.3 millions.

Ces subventions ont été utilisées pour l'aménagement de services sociaux et récréatifs comme des centres communautaires et des garderies, des parcs et des terrains de jeu, pour l'amélioration des services d'eau et des services sanitaires et pour les trottoirs et l'éclairage des rues. Comme le PAQ favorise une approche globale en matière de remise en état et de conservation, les prêts offerts aux propriétaires dans le cadre du programme d'aide à la remise en état des logements pour l'amélioration et la réparation de logements vieux ou inférieurs aux normes tiennent une très grande place dans les secteurs visés par le PAQ. Les prêts aux termes de la LNH accordés en vertu de ce programme sont des prêts jusqu'à un certain point à fonds perdus, en ce sens qu'ils ne doivent pas nécessairement être remboursés intégralement. En 1977, des prêts ont été approuvés aux termes du PRÉL pour une valeur de \$69.4 millions, soit presque le total prévu pour l'année. En 1976, des prêts d'une valeur de \$61 millions avaient été accordés, dont \$42 millions probablement à fonds perdus.

Programme de prêts pour l'amélioration de maisons. Aux termes des dispositions de la LNH concernant l'amélioration des maisons, les banques à charte et les organismes agréés de crédit à tempérament sont autorisés à consentir des prêts à des taux d'intérêt favorables pour l'amélioration des maisons. Ces prêts sont garantis par la SCHL moyennant une prime d'assurance. En 1977, 2,474 prêts représentant une somme totale de \$18.1 millions ont été approuvés.

Programmes d'isolation thermique. En 1977, sous la direction du gouvernement fédéral, la SCHL a mis sur pied deux nouveaux programmes d'économie de l'énergie dans les logements. Le programme d'isolation thermique des résidences a été lancé en février dans l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, deux provinces particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie. En septembre, on instituait le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes; ce programme concernait les vieux logements de toutes les régions du Canada sauf de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse, même si le Québec et l'Alberta n'ont pas donné leur adhésion avant décembre 1977. La SCHL administre un fonds spécial de \$40.3 millions constitué aux fins de ce programme. En 1977, environ 109,800 demandes de subventions ont été approuvées, et \$14.4 millions ont été versés.

Recherche et développement

14.2.3

L'élaboration d'une politique, entreprise en 1977, a porté sur des questions liées aux programmes permanents de la SCHL et sur de nouveaux moyens d'atteindre les